

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 9 mai, à 20h30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Pollefoort.

Présents : Mme Coulon Mme Herman, Mme Yvon, M. Briffaut, M. Choplin, M. De Thieulloy, M. Labre, M. Pollefoort, M. Poulain.

Absents excusés : Mme D'Agostini (pouvoir à Mme Yvon), Mme Marienne (pouvoir à M. Briffaut), Mme Lemée, Mme Tolmont, M. Guitton (pouvoir à M. Labre), M. Rosak.

Secrétaire de séance : M. De Thieulloy

Procès-verbal du 11 avril

Madame Yvon fait remarquer qu'il manque l'information sur l'installation des boîtes aux lettres sur la commune. En effet, madame Lemée avait souhaité que la commune prenne contact avec les services de La Poste pour communiquer auprès des habitants sur l'installation des boîtes aux lettres en bordure de voie pour éviter d'entrer dans les propriétés privées déposer du courrier.

Après ajout de ce point, le PV est adopté à l'unanimité.

1 – AVANT PROJET DEFINITIF DE LA SALLE PERISCOLAIRE

Le maire présente au conseil le plan d'avant-projet définitif de la salle multifonctions de manière à déposer le permis de construire en juin. Après délibération, le conseil municipal valide l'avant-projet définitif avec un déport extérieur de 50 cm supplémentaire pour pouvoir agrandir la cour. Le conseil demande à interroger l'architecte sur la réglementation des toilettes filles / garçons, d'avoir une vue d'ensemble du projet et un chiffrage. Dès réception de ces nouvelles pièces, la commission pourra se réunir.

2- ADRESSAGE : NOUVELLES NOMINATIONS DES VOIES

M. Labre présente une vidéo qu'il souhaite mettre en ligne pour les habitants de Fay expliquant la mise en place de l'adressage. Le conseil municipal est très favorable pour communiquer cette présentation.

Ensuite le Maire demande au conseil de :

- VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- de VALIDER le principe de numérotation :
 - Métrique : Route - chemin communal.
 - En continue : Allée - Chemin privé - Hameau - Impasse - Place - Rue – Ruelle.
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 - APPAREIL DESHERBAGE THERMIQUE

Le maire propose au conseil municipal d'investir dans un appareil de désherbage thermique plutôt que de louer une machine à eau chaude représentant un coût annuel de 1600 €.

L'achat de ce matériel représente un coût de 3300 € TTC et un coût de fonctionnement de 500 € (achat de bouteilles de gaz).

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à valider le devis proposé par Equipe jardin et décide de modifier le budget comme suit :

Dépenses d'investissement :

Compte 21571 (panneaux d'adressage) : - 1000 €

Compte 2188-12 : +1000 €

QUESTIONS DIVERSES

Elections législatives – bureau des permanences.

12 juin 2022

8h/10h30	10h30/13h	13h /15h30	15h30 /18h
Léonie Coulon	Roland Briffaut	Jean-Yves Choplin	Frédéric Labre
Dominique Poulain	Audrey Herman	Bruno De Thieulloy	Maurice Pollefoort
Chantal Marianne	Nadège Yvon		Jean-Pierre Guitton

19 juin 2022

8h/10h30	10h30/13h	13h /15h30	15h30 /18h
Maurice Pollefoort	Roland Briffaut	Bruno De Thieulloy	
	Audrey Herman	Jean-Yves Choplin	
Martine Lemée	Frédéric Labre		

Achat de capteurs CO2

L'Etat propose une aide au financement de l'achat de capteurs de CO² permettant de définir la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local ou contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique. La subvention est plafonnée à 8€ / élève ou le coût réel engagé par la municipalité.

Le maire propose d'acheter 3 capteurs de CO² pour l'école. Cette dépense s'élève à 682.38 €. Le conseil municipal est favorable à cet investissement.

Exercice du droit de préemption

Dans la prolongation du projet de la salle multifonctions et de son aménagement extérieur, le maire propose d'exercer son droit de préemption en cas de vente du terrain cadastré AC 73 pour y créer une aire de loisirs (jeux, parcours santé, ou tables).

Le conseil municipal valide cette proposition.

Travaux de voirie

Les services Le Mans métropole a réalisé des travaux de marquage au sol : interdiction de stationner devant la mairie et l'escalier devant l'église, zone 30.

Communication

Madame Yvon souhaiterait que la communication interne au sein du conseil s'améliore et rendre les commissions plus actives. Après échanges, il ressort que les années COVID ont créé une distance et que le projet de salle multifonctions prenne beaucoup de temps, rendant les échanges limités. Cependant, un effort sera fait pour diffuser de l'information communicable auprès des membres du conseil.

Fin de séance : 23h15